

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD3072

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 38 BIS A

À l'alinéa 31, supprimer le mot :

« également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.